



La certification APSAD appliquée aux métiers de la sécurité



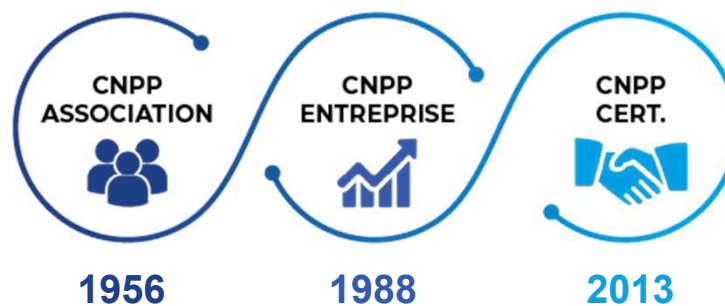
Sommaire :

1. Qui sommes-nous ?
2. Qu'est-ce que la certification APSAD ?
3. Quelles démarches ?
4. Quels bénéfices ?
5. Questions/Réponses



Qui sommes-nous ?

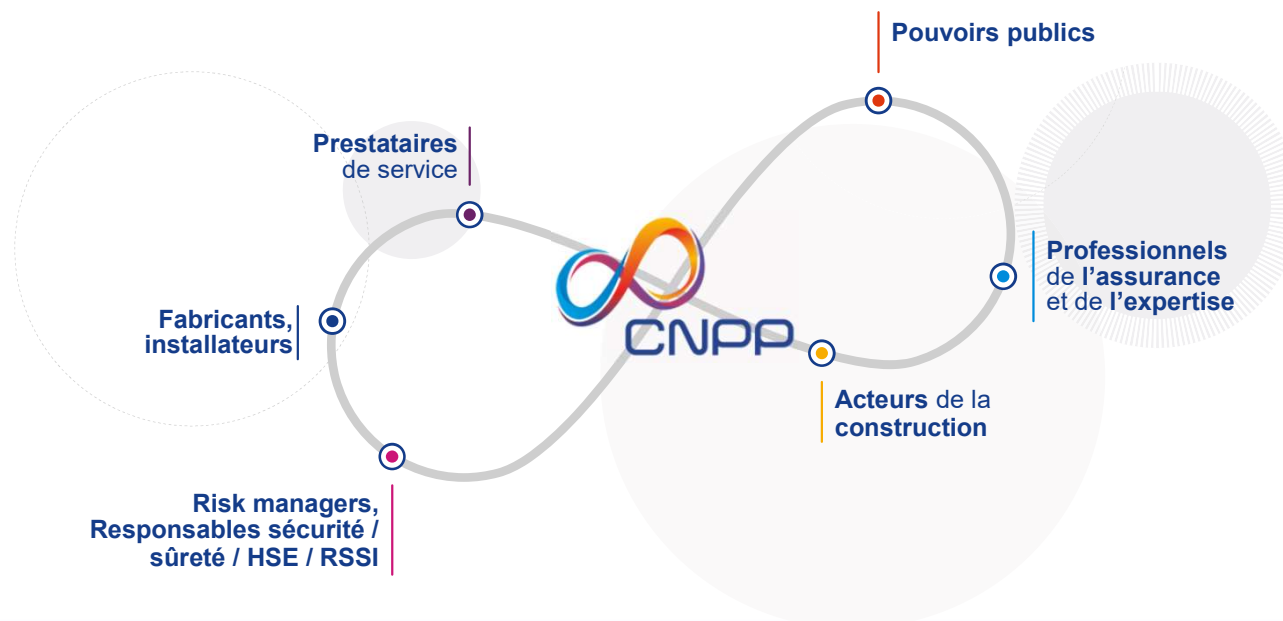
Acteur international de référence en prévention et maîtrise des risques





Qui sommes-nous ?

Créer pour tous un environnement de confiance



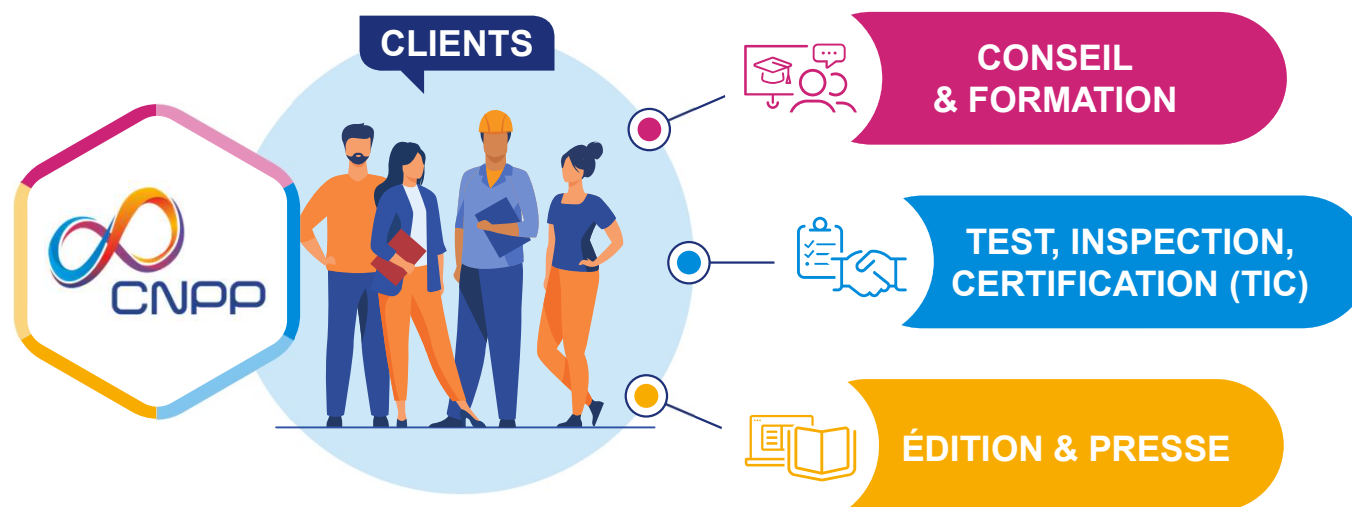


Qui sommes-nous ?



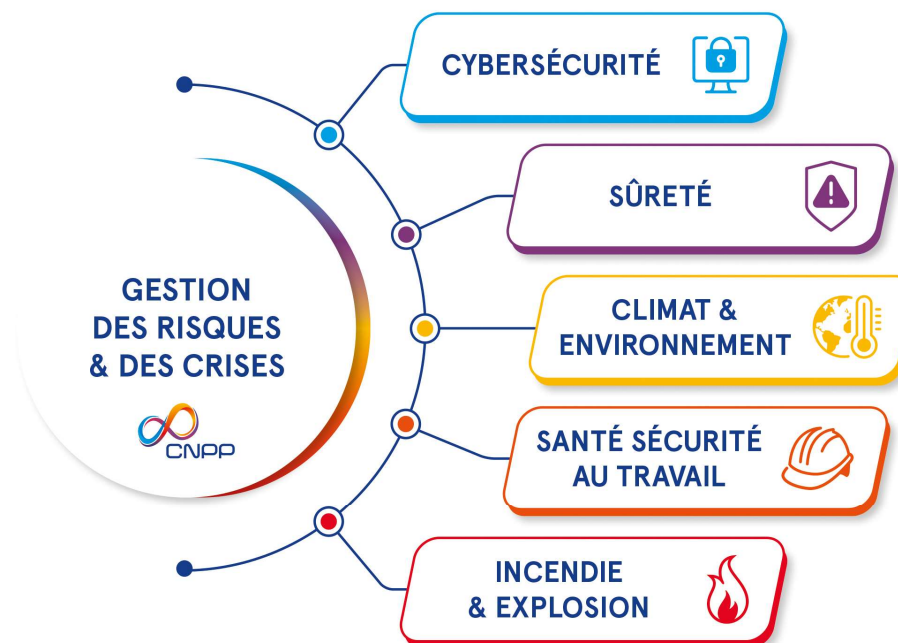


Qui sommes-nous ?





Qui sommes-nous ?





Les certifications délivrées par CNPP Cert



Passeport de confiance

- conformément à la norme ISO 17065
- reconnues par l'accréditation COFRAC



Démarche volontaire

- savoir faire spécifique affirmé
- compétences techniques reconnues



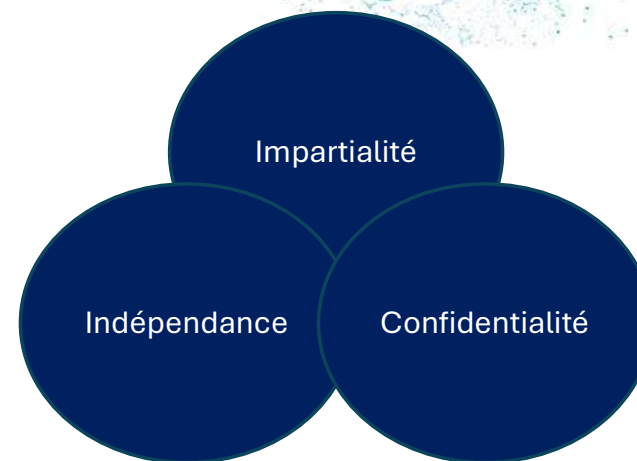
Approche collective

- autour de **valeurs partagées**
- vecteur de confiance

Assurés &
Assureurs

Professionnels

Organismes
« Tierce –
partie »





Le cadre général : les certifications de service

Pour s'assurer des performances des systèmes de sécurité et de sûreté, plusieurs conditions doivent être réunies :

- une conception adaptée aux besoins de l'utilisateur,
 - un matériel de qualité,
 - un installateur compétent,
 - un mainteneur/vérificateur compétent.
-
- Attester du **respect d'exigences** définies dans un **référentiel** au travers d'audits, par un organisme **tierce-partie indépendant**.
 - Apporter la **confiance**.

Les certifications apportent un **cadre général pour atteindre ces objectifs**.



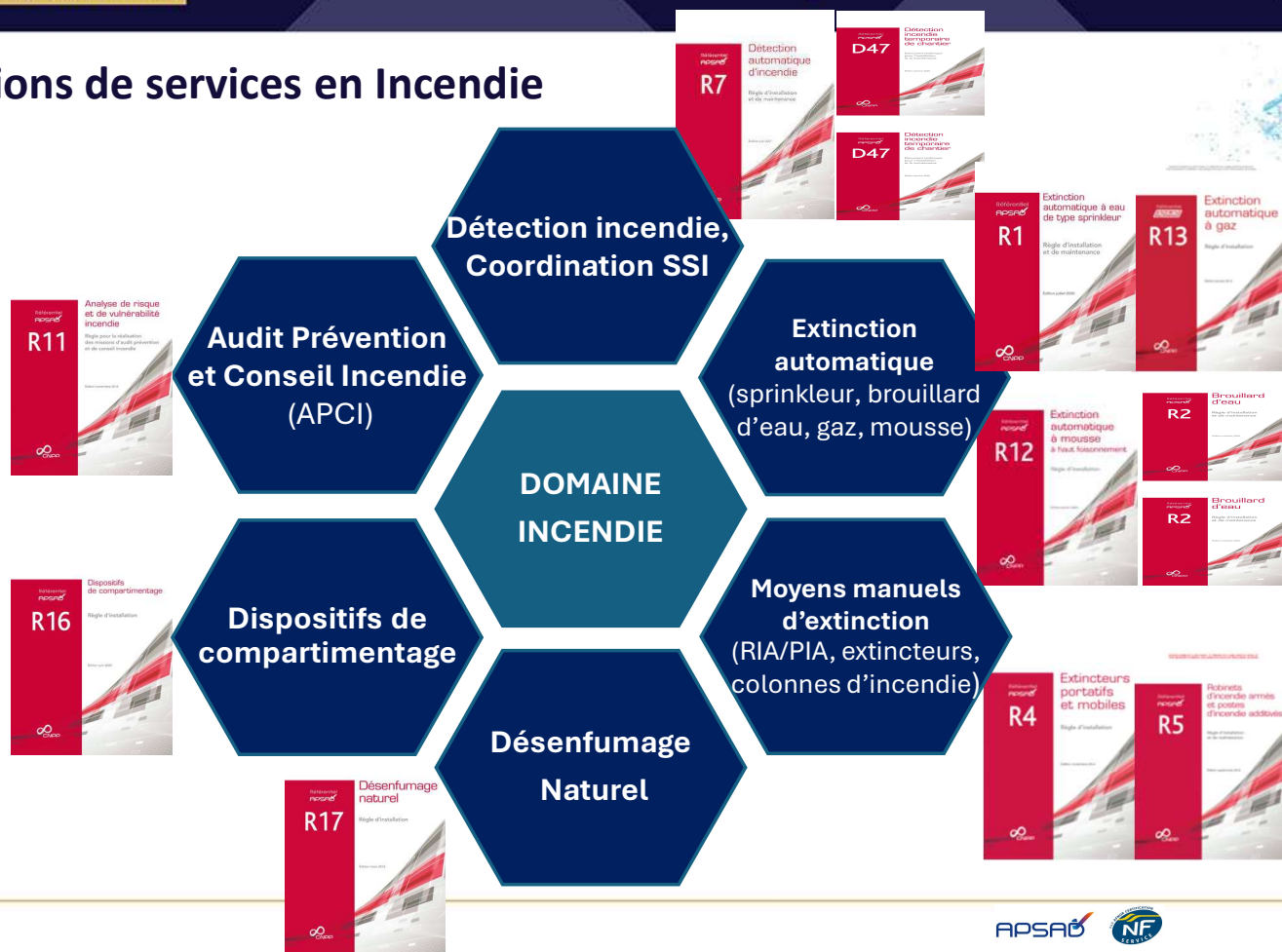
Nos certifications de services en Sûreté/Malveillance

Electronique de sécurité





Nos certifications de services en Incendie





Certification de service

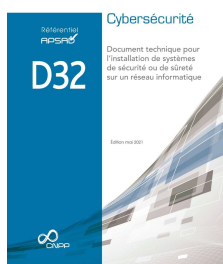


Installation et maintenance de systèmes électroniques de sécurité



Domaines couverts :

- **Détection d'intrusion** (référentiel APSAD R81).
- **Vidéosurveillance** (référentiel APSAD R82).
- **Contrôle d'accès** (référentiel APSAD D83).
- En complément, **prise en compte du risque de cybersécurité** (référentiel APSAD D32).



Certification **NF Service (NF367)** délivrée conjointement avec la certification **APSAD (I80)** aux entreprises effectuant l'ensemble des prestations suivantes : **étude et conception, réalisation, mise en service, vérifications périodiques et maintenance.**

Délivrance des **formulaires de déclaration N81, N82 et DC83.**



Certification de service



Télesurveillance

Télesurveillance : « service ayant pour but la surveillance à distance par des systèmes électroniques de sécurité. Cette surveillance s'applique à tous dispositifs mobiles ou fixes dont la finalité est la sécurité des biens et des personnes ».



Certification APSAD I31 dans les types **P3** et **P5**.

Caractéristiques essentielles couvertes par la certification :

- Prestation de télesurveillance formalisée dans un document clair et complet.
- Mise à disposition en continu des moyens de surveillance.
- Protection et confidentialité des informations.
- Traitement des messages ou alarmes.
- Personnel de la station formé et compétent.
- Organisation mise en place ayant pour objectif la satisfaction client.

Délivrance du **formulaire de déclaration N31**.

Révision du référentiel APSAD R31 en cours.



Certification de service **APSAO** Installation et/ou maintenance de système de détection automatique d'incendie



Caractéristiques essentielles couvertes par la certification :

- Spécialisation et qualité de l'organisation de l'activité
- Qualité de l'accueil
- Compétence du personnel
- Adaptation des moyens matériels

Spécificités APSAD I7 (installation) :

- Identification des besoins et fourniture de conseils professionnels
- Les prestations techniques de conception
- Les prestations techniques de réalisation
- Les prestations techniques de vérification, la mise en service et la formation du client

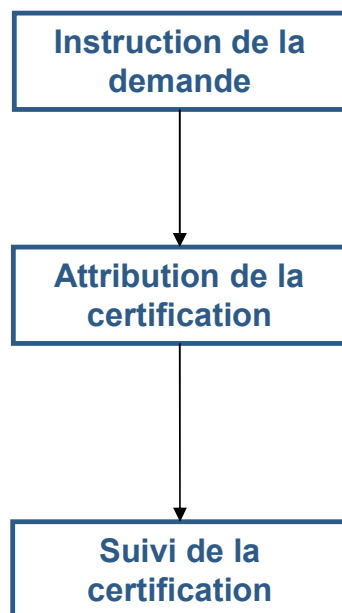
Spécificités APSAD F7 (maintenance) :

- Identification des besoins et contrat de maintenance
- Délais : - Délais d'intervention
- Délais de dépannage
- Opérations techniques de maintenance
- Bilan annuel personnalisé des interventions et propositions d'amélioration des installations

Délivrance du **formulaire de déclaration N7 et Q7.**



Les certifications : les étapes clés



- audit préalable de l'entreprise
 - audits d'installations réalisées par l'entreprise
 - contrôle de connaissances
-
- délivrance d'un certificat : validité sur www.cnpp.com
-
- audits de l'entreprise
 - audits d'installations réalisés par l'entreprise



Entreprises certifiées - Quels intérêts pour les clients ?

Conception

Réalisation

Mise en service

Maintenance

- Détermination des besoins et attentes du client
- Devoir de conseil formalisé
- Conception, analyse de risque, adéquation du système au site
- Préconisation de produits certifiés A2P, NF&A2P...
- Dossier technique
- Confidentialité



Entreprises certifiées - Quels intérêts pour les clients ?

Conception

Réalisation

Mise en service

Maintenance

- Respect des règles de l'art et des préconisations des référentiels techniques
- Personnel spécialisé et qualifié
- Prise en compte des contraintes terrain



Entreprises certifiées - Quels intérêts pour les clients ?

Conception

Réalisation

Mise en service

Maintenance

- Réception et vérification de conformité initiale
- Remise dossier technique
- Formulaire de déclaration:
 - déclaration de conformité « Nx »
 - déclaration d'installation (avec écarts au référentiel)
- Formation des utilisateurs

APSAO	
DETECTION D'INTRUSION	
FORMULAIRE DE DECLARATION	
Cette déclaration est enregistrée sous le numéro : Titulaire de la certification Nous, soussignés, entreprise titulaire des certifications NF Service à APSAO[®] pour l'installation de systèmes de détection d'intrusion sous le n° Nom (ou raison sociale) : Représentée par :	
Ne remonter qu'une seule des déclarations ci-dessous Déclaration de conformité au référentiel d'installation APSAD R81 N81 Déclarons sur l'honneur que l'installation du système de détection d'intrusion décrit ci-contre (1), de niveau de sécurité : ☐ standard ☐ renforcé mise en service le : et réceptionnée le : a été : ☐ réalisée ☐ modifiée ☐ validée par nous-mêmes conformément au référentiel d'installation APSAD R81, édition : Officielle n° : en date du : A : le : Signature et cachet de l'entreprise :	
Déclaration d'installation Déclarons sur l'honneur que l'installation du système de détection d'intrusion décrit ci-contre (1), mise en service le : et réceptionnée le : a été : ☐ réalisée ☐ modifiée ☐ validée par nous-mêmes ☐ Cette installation présente des écarts par rapport au référentiel d'installation APSAD R81 décrit ci-contre (2) Officielle n° : en date du : A : le : Signature et cachet de l'entreprise :	

(1) Etablissement objet de l'installation
 Installation (décrite ci-dessous) dans l'établissement suivant :
 Nom (ou raison sociale) :
 S2

Catégorie de l'installation : ☐ A ☐ B ☐ C

Surface surveillée S : m² Surface du site : m²

Activité : Groupe de risque : ☐ I ☐ II ☐ III ☐ HC

Matériels certifiés : Niveau de sécurité : ☐ 1 bouclier ☐ 2 boucliers ☐ 3 boucliers
☐ 1 bouclier ☐ 2 boucliers ☐ 3 boucliers

☐ Fonction journal d'événements

☐ Installation raccordée à une station de télésurveillance certifiée APSAD de type : ☐ P2 ☐ P3 ☐ P5

☐ Niveau de transmission : ☐ I ☐ II ☐ III ☐ IV ☐ non conforme au référentiel APSAD R81

Support de communication : principal secondaire

☐ Installation raccordée à une station de télésurveillance non certifiée APSAD

☐ Télésystème

☐ Agent de surveillance sur site 24h/24

☐ Niveau de sécurité : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 selon référentiel APSAD D32

Dispositifs d'alarme et de dissuasion :
☐ Sirène intérieure ☐ Sirène extérieure ☐ Alarme lumineuse ☐ Générateur de fumée / bruyant

(2) Cas d'une déclaration d'installation :

Nous assurons qu'un dossier technique complet dont le contenu est indiqué dans la règle d'installation a été remis à notre client. La vérification de conformité a été effectuée par :
 en présence du client représenté par :
 A : le :



Entreprises certifiées - Quels intérêts pour les clients ?

Conception

Réalisation

Mise en service

Maintenance

- Maintenance préventive et / ou corrective, Contrat personnalisé
- Vérification de l'adéquation, Traçabilité des interventions
- Procédures formalisées
- Personnel spécialisé et habilité
- Pérennité de l'installation
- Compte-rendu de vérification Qx

→ **Bulletin de santé et d'amélioration du système**

DOMAINE 82	VIDEOSURVEILLANCE
COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE	
Q82	
Titulaire de la certification Nous, soussignés, entreprise titulaire des certifications conjointes pour l'installation de systèmes de vidéosurveillance sous le n° N° (ou raison sociale) ☐	
Installation Avoir procédé à la vérification périodique de l'installation de système de vidéosurveillance Installée dans l'établissement suivant : Nom (ou raison sociale) ☐	
Nature de l'activité principale : Classe de risque la plus élevée : Cette installation a-t-elle fait l'objet d'une déclaration N° ☐ N°2, déclaration de conformité à la règle APSAD R82, y compris les exigences complémentaires édictées en liaison avec les instances prévention de la PSA prévues à l'annexe 1 ☐ N°2, déclaration de conformité à la règle APSAD R82, non comprises les exigences complémentaires prévues à l'annexe 1 ☐ déclaration d'installation (non conforme à la règle APSAD R82) ☐ autres cas :	
Visite précédente Date : • Evénements/modifications survenus depuis la visite précédente visitée et/ou selon informations recueillies auprès du client : • Conséquences des évolutions/modifications depuis la visite précédente : ☐ Inadaptation technique de l'installation ☐ modifications des zones surveillées Les observations doivent indiquer les non-conformités et tenir compte du niveau de contrôle.	
Améliorations proposées	
La (les) visite(s) de vérification a (ont) été effectuée(s) Le : A : Pr : Signatures de : Et :	Signature et cachet de l'entreprise : A : Le :

Ce compte rendu doit être dûment signé par l'entreprise titulaire des certifications conjointes NF Service à APSAD. L'original sera conservé par l'entreprise et 1 exemplaire sera transmis à l'exploitant. Si l'installation a fait l'objet d'une déclaration de conformité N°2, l'original de ce compte rendu sera également transmis au CNPP - Département Certification.

afnor

Certification européenne délivrée par le CNPP. Organisme certificateur accrédité par le président de l'Association - Département Certification - CNPP Cert - Route de la Chapelle Neuve - 97 210 - 97 2100 SAINT MARTIN - www.cnppcert.com

Doc. 802-Q82 - 11/2015 - Actualisé



Les atouts d'une entreprise certifiée

Un savoir-faire **métier** et des **compétences** spécifiques reconnus par un organisme **tierce partie** :

- une organisation qualité / sécurité,
 - du personnel formé et habilité,
 - suivi et contrôle des équipements de sécurité,
 - suivi des réclamations clients,
 - devoir de conseil
-
- Un **accompagnement** dans le temps
 - La garantie de l'efficacité et de la fiabilité des systèmes dans la durée



Listes des entreprises et produits certifiés disponibles sur www.cnpp.com

Recherche...



[Blog](#) [Liste des certifiés](#)

[Contactez-nous](#)

[Être accompagné](#)

[Être formé](#)

[Tester et certifier](#)

[Prescrire](#)

[Nous connaître](#)

[Nos activités](#)

[Nous rejoindre](#)

[Accueil](#) > [Liste Des Certifiés](#)

Trouver un certifié

Choisissez un domaine pour accéder à la liste

SERVICES (APSAD - F GAZ - Q18)

PRODUITS (A2P - CNPP CERTIFIED - CNPP INITIAL - NF&A2P)

ORGANISATION (MANAGEMENT ISO, LABEL CNPP)

COMPÉTENCES (EXPERTS EEA)

MARQUAGE CE / COC

[Voir les résultats](#)

[Imprimer la liste](#)